

QUÉBEC.

Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. L'âge d'admission aux écoles est de 5 à 16 ans. Les écoles sont maintenues au moyen, en partie, de cotisations municipales, et en partie de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux.

Le tableau suivant indique le nombre des établissements d'éducation de tous rangs dans la province.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION DANS QUÉBEC, 1900-1901.

ÉTABLISSEMENTS.	Sous la gestion de comités municipaux.				Totaux.
		Libres.	Elémentaires.	Supérieurs.	
<i>Ecoles catholiques romaines.</i>					
Ecoles élémentaires	4,322	47	4,369	4,369
Ecoles modèles	369	142	511	511
Académies	35	104	139	139
Ecoles normales	4	4	4
Collèges classiques	19	19	19
Universités	2	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.	3	3	3
Total	4,726	321	4,369	678	5,047
<i>Ecoles protestantes.</i>					
Ecoles élémentaires	876	876	876
Ecoles modèles	46	46	46
Académies	26	3	29	29
Ecoles normales	1	1	1
Collèges affiliés aux universités	3	3	3
Universités	2	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.	1	1	1
Total	948	10	876	82	958
Ecoles annexées aux écoles normales.	6	6	6
Ecoles des arts et manufactures.	7	7	7
Grand total des écoles	5,674	344	5,245	773	6,018